



**PAYS DES VANS
EN CÉVENNES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DES VANS EN CEVENNES"**

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Département : ARDECHE

Publié le ID : 007-200039832-20260202-D_2026_1_8-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :

D_2026_1_8

Nombre de délégués en exercice Le Président.

: 31

Date de convocation du : 27 Janvier 2026

Présents : 26

Votants : 30

Objet : Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec FORMAT Danse

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Madame CHALVET Eliane

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

M. Lionel ROBERT, Vice-président en charge de la culture, expose à l'assemblée :

La Communauté de communes a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association FORMAT Danse et pour laquelle d'autres institutions sont engagées (DRAC, Région, Département, Communauté de communes voisines...). À la demande de la DRAC, considérant que l'année 2026 constitue une période transitoire nécessaire à l'élaboration concertée d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, à la poursuite des échanges avec les partenaires dans le cadre de la préfiguration de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national », et à la continuité des missions de l'association Format, les parties conviennent de prolonger d'un an la durée de la convention portant initialement sur les années 2023, 2024 et 2025.

La Communauté de communes octroie actuellement 2500 euros par an à FORMAT Danse au titre des conventionnements avec des acteurs structurants du territoire ardéchois et ce, au même titre que l'Art d'en Faire (Cirque).

L'association FORMAT a proposé plusieurs actions aux Vans (Collège), à Beaulieu (Ateliers et spectacle) et à Gravières (résidence de création, ateliers).

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer cet avenant, engageant ainsi la Communauté de communes à hauteur de 2500 € (chapitre des participations) pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec FORMAT Danse et le versement d'une subvention de 2500 € au titre de l'année civile 2026, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260202-D_2026_1_8-DE

Emis le 02/02/2026, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le